

N° CP 4^e/42-06
Séance du 19 MAI 2006

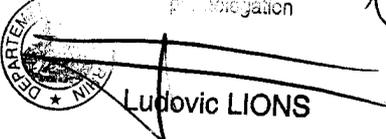
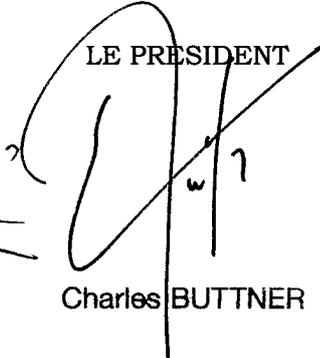
**CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-11^e-01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au partenariat pour l'investissement avec la Ville de MULHOUSE,
- VU le rapport du Conseil Général n) 2006/I-4^e /02 du 8 décembre 2005 sur Insertion, Logement et Autonomie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Mulhouse (2006 – 2010).

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet le 22 MAI 2006
Publié le 30 MAI 2006
Pour le Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS
LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions